

Partage et vie
des territoires



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône-et-Loire



FORMATIONS 2018



Disponibilités

au 17 mai 2018



Le Moulin Gandin - 24 rue des 2 Moulins - CS 90002 - 71260 VIRE

Tél. 03 85 27 92 71 - Fax. 03 85 27 92 79

E-mail : fdc71@chasseurdefrance.com

Site Internet : www.chasse-nature-71.fr

Coordonnées GPS : 46°26'25.50 N 4°51'44.74 E

Association loi 1901, agréée de protection de l'environnement

FORMATIONS 2018

Disponibilités au 20 avril 2018

SECURITE A LA CHASSE en partenariat avec l'ONCFS	9 juin, 28 juillet ou 8 septembre	page 2
CONNAISSANCE DU LIEVRE D'EUROPE ET SA GESTION	7 juillet	page 3
PIEGEAGE - AGREMENT DU PIEGEUR en partenariat avec l'APASL	31 mai et 1 ^{er} juin	page 4
GRAND GIBIER BLESSE ET SA RECHERCHE par l'UNUCR	en fonction des demandes	page 5
FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE	6 juillet	page 6
CHASSE A L'ARC en partenariat avec CHASSARC 71	23 juin	page 7
EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE	7 septembre	page 8

CONDITIONS D'ACCES ET D'INSCRIPTION

Les formations sont organisées par la Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire (FDC 71). Elles sont destinées aux chasseurs ainsi qu'aux adhérents territoriaux à jour de leur cotisation. D'autres publics peuvent être admis à participer après autorisation de la FDC 71.

Plusieurs formations sont animées en partenariat avec les associations départementales de chasse spécialisée ou d'autres organismes.

L'accès à un stage doit faire l'objet d'une inscription préalable, le plus tôt possible, auprès de la FDC 71 et au plus tard 15 jours avant la date choisie, à l'aide **du bulletin d'inscription en page 9** du catalogue (ou sur www.chasse-nature-71.fr, rubrique « Formations » et sous-rubrique « Pour les chasseurs »). Au-delà de ce délai et pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la Fédération par téléphone.

La pédagogie est gratuite. Toutefois, en raison de trop nombreux désistements, la participation de 5 € demandée afin de contribuer aux frais de documentation remise à l'issue de chaque formation ou de consommables, sera exigée dès l'inscription. Chaque inscription accompagnée du règlement fera l'objet d'une confirmation écrite valant convocation. En cas de non présentation d'un stagiaire, les 5 € ne seront pas restitués.

La FDC se réserve le droit d'annuler une session de formation si le nombre d'inscrits est jugé insuffisant.

Crédit photos : D. GEST et FDC 71

SECURITE A LA CHASSE



DATES :

Trois sessions dispensées localement (8h30 - 12h30) :
le samedi 9 juin (Charolais), le samedi 28 juillet (Bresse sud) ou le samedi 8 septembre (Autunois)

OBJECTIF : sensibiliser les chasseurs à la sécurité dans le cadre de l'organisation de chasses collectives et lors de la pratique de la chasse individuelle

PUBLIC : toute personne désirant encadrer des battues en tant qu'organisateur ou chef de ligne et tout chasseur souhaitant améliorer ses connaissances en matière de sécurité et d'organisation de la chasse

PROGRAMME

- Présentation
- Accidentologie (étude des accidents et des risques liés à la chasse)
- Cadre réglementaire (Schéma départemental de gestion cynégétique)
- Organisation type d'une chasse collective
- Pratique (règles fondamentales de manipulation des armes de chasse, mise en situation d'un poste de tir)
- Questions diverses, discussions, échanges

NOMBRE DE PLACES : 40 par session	RESPONSABLE DE FORMATION : Vincent AUGAGNEUR <i>Suppléant : Edouard BUISSON</i>
INFOS PRATIQUES : Lieux : les coordonnées exactes des lieux de formation seront communiquées au moment de la convocation.	INTERVENANTS : Vincent AUGAGNEUR (FDC 71) Aurélien LACONDEMINE (ONCFS)

CONTACTS : Vincent AUGAGNEUR au 06 07 42 34 54 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)

CONNAISSANCE DU LIEVRE D'EUROPE ET SA GESTION



DATE :

Samedi 7 juillet (8h00 - 12h00)

OBJECTIF : Porter à la connaissance des chasseurs les dernières connaissances sur le Lièvre et sa gestion ainsi que les outils administratifs et financiers permettant l'aménagement des territoires pour le petit gibier.

PUBLIC : Tout public

PROGRAMME

Lièvre d'Europe :

- Biologie de l'espèce
- Situation sanitaire
- Méthodes de dénombrement (EPP, IKA,...)
- Outils de gestion (radiographie des pattes, collecte des cristallins,...)
- Machinisme agricole (fauche centrifuge, barre d'effarouchement)
- Réseau national Lièvre (ONCFS/FNC/FDC)

Aménagement du territoire :

- Couverts à gibiers (JEFS, Intercultures, Cultures)
- Haies
- Outils administratifs et financiers

Conclusion et questions diverses

NOMBRE DE PLACES : 30	RESPONSABLE DE FORMATION : Anthony MORLET <i>Suppléant : Edouard BUISSON</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANTS : Anthony MORLET (FDC 71) Jean CARON (Président de l'association de chasse communale de Saint Yan)

CONTACTS : Anthony MORLET au 06 88 45 60 48 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)

PIEGEAGE – AGREMENT DU PIEGEUR



DATES :

Une session : jeudi 31 mai et vendredi 1^{er} juin (9h00 - 17h00)

OBJECTIF : dispenser la formation obligatoire en vue de l'obtention de l'agrément de piégeur en vertu de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007

PUBLIC : personne désirant utiliser tous types de pièges. Formation ouverte à partir de l'âge de 15 ans, l'agrément n'étant accordé qu'à partir de 16 ans (arrêté du 13 décembre 2011)

PROGRAMME (2 journées)

La première journée de la formation se déroule en salle et a trait aux aspects réglementaires. La seconde journée est consacrée à l'apprentissage des techniques de piégeage et à leur mise en pratique.

1^{ère} journée :

- Textes réglementaires
- Utilisation du carnet de piégeage
- Information sur les différents modèles de pièges
- Présentation de l'Association des piégeurs agréés de Saône et Loire (APASL)
- Connaissance des espèces
- Maladies transmissibles à l'homme

2^{ème} journée (formation de groupes pour le travail en ateliers) :

- Atelier n° 1 : manipulation des pièges en salle
- Atelier n° 2 : techniques de piégeage par vidéo, test de connaissances
- Manipulation des pièges en situation sur le terrain

NOMBRE DE PLACES : 50	RESPONSABLE DE FORMATION : Vincent AUGAGNEUR <i>Suppléant : Stéphane CAMUS</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Repas de midi pris en commun si désiré (réservation et règlement lors de l'inscription) Bottes et vêtements de pluie pour visite sur le terrain la 2 ^{ème} journée	INTERVENANTS : Vincent AUGAGNEUR (FDC 71) APASL

CONTACTS : Vincent AUGAGNEUR au 06 07 42 34 54 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)

GRAND GIBIER BLESSE ET SA RECHERCHE



DATES :

Définies par la délégation départementale de l'Union nationale des conducteurs du chien de rouge (UNUCR) suivant les demandes

Cette formation est uniquement réalisée sur demande d'une association ou d'un groupe de chasseurs auprès de l'UNUCR. Pour un chasseur seul, contacter également l'UNUCR.

OBJECTIF : réaliser un contrôle de tir rigoureux et préparer l'intervention d'un chien de sang

PUBLIC : responsables de battues, chasseurs

PROGRAMME (Séance en matinée ou l'après-midi)

- Présentation de l'Union nationale pour l'utilisation du chien de rouge
 - historique de la recherche et la recherche aujourd'hui
 - les voies
 - l'éducation du chien
 - les conditions d'exercice et l'agrément du conducteur de chien de rouge
 - le bilan et l'analyse d'une saison de recherche
- Atelier pratique - Recherche et analyses des indices de blessures sur le terrain
 - traces de la balle
 - balle de ventre, de coffre, de venaison, de patte...
 - analyse des divers indices
- Travail d'un chien de rouge sur piste et commentaires

NOMBRE DE PLACES : 25	RESPONSABLE DE FORMATION : André GOIN (UNUCR)
INFOS PRATIQUES : Lieu : défini par l'UNUCR Formation dispensée gratuitement Repas de midi pris en commun si désiré (réservation et règlement lors de l'inscription auprès de l'UNUCR) Bottes et vêtements de pluie pour atelier sur le terrain	INTERVENANTS UNUCR : André GOIN Gérard BOITHIAS Michel DUPUIS Rémy PERROT

CONTACT : André GOIN (UNUCR) au 03 85 79 25 24 ou 06 12 90 33 08

FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE



DATE :

Vendredi 6 juillet (14h00 - 18h00)

OBJECTIF : connaître les réelles obligations imposées par la Loi 1901 et les droits d'une association à travers son fonctionnement ainsi que les responsabilités de tout président d'association

PUBLIC : Présidents, secrétaires d'association de chasse, membres du conseil d'administration ou candidats aux fonctions, chasseurs

PROGRAMME

- Le système associatif : La loi 1901 et son fonctionnement
 - Les statuts
 - Le règlement intérieur
 - L'assemblée générale
 - Le registre spécial
- Le cas des associations de chasse
 - Responsabilités civiles et pénales des dirigeants
 - Organisation de manifestations
 - Cession du gibier pour un repas de chasse ou un repas associatif
- Les autres structures de chasse
 - Associations non déclarées
 - Association communale de chasse agréée (ACCA)
- Le bail de chasse
- L'organisation de la chasse en France
- La chasse en Saône-et-Loire
 - Fonctionnement de la FDC 71
 - Schéma départemental de gestion cynégétique
 - Adhérents (chasseurs, détenteurs de droit de chasse)
 - Plans de chasse, plans de gestion, « tir d'été », droit de destruction

NOMBRE DE PLACES : 25	RESPONSABLE DE FORMATION : Peggy GAULTIER <i>Suppléant : Anthony MORLET</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANTS : Joël COFFARD (Comité départemental olympique et sportif 71) Peggy GAULTIER (FDC 71)

CONTACT : Peggy GAULTIER au 03 85 27 92 75 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)

CHASSE A L'ARC

DATE :

Samedi 23 juin (8h30 - 17h30)

OBJECTIF : dispenser la formation obligatoire en vue de l'obtention de l'attestation de chasse à l'arc en vertu de l'arrêté ministériel du 18 août 2008, modifié par l'arrêté du 16 Juillet 2012

PUBLIC : tous les chasseurs désirant chasser à l'arc



PROGRAMME

- Historique
- Nomenclature (arc, corde, flèche, accessoires...)
- Définitions particulières (band, allonge, spine...)
- Réglementation et sécurité
- Mode de chasse et comportement
- Montage d'un arc, mesure du band, détermination de l'allonge
- Tir et manipulation
- Questions diverses, discussion et échanges

NOMBRE DE PLACES : 25	RESPONSABLE DE FORMATION : Anthony MORLET <i>Suppléant : Franck JACOB</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Repas de midi pris en commun si désiré (réservation et règlement lors de l'inscription) Bottes et vêtements de pluie pour le terrain	INTERVENANTS : Anthony MORLET (FDC 71) Jean-Paul VOISIN (FDC 71) Vincent LEBLOND (CHASSARC 71) André GOIN (UNUCR)

CONTACTS : Anthony MORLET au 06 88 45 60 48 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)

EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE



DATE :

Vendredi 7 septembre (8h30 - 13h00)

OBJECTIF : suite à l'évolution de la réglementation européenne, former des chasseurs à réaliser l'examen initial du gibier chassé (petit et grand gibier) obligatoire pour tout gibier devant être commercialisé et pour tout gibier cédé pour un repas de chasse ou un repas associatif

PUBLIC : tout chasseur majeur

PROGRAMME

Les deux sessions programmées sont identiques.

- Rappels réglementaires
 - Le « Paquet hygiène »
 - Quelques chiffres clés sur le gibier sauvage
 - Modalités de cession du gibier sauvage
 - Principaux points relatifs à l'hygiène
- Examen initial du gibier sauvage
 - Notions d'anatomie et de pathologie
 - Organes sains et carcasses conformes
 - Anomalies sur organes et carcasses
- Gestes à connaître
 - Techniques d'éviscération du grand gibier
 - Techniques de prélèvements effectués dans le cadre de la recherche de trichines
- Arbre de décisions (examen de l'animal et fiche commémorative)
- Suivi des examens initiaux sur le département
- SYLVATUB (réseau national de surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage)

NOMBRE DE PLACES : 30 par session	RESPONSABLE DE FORMATION : Peggy GAULTIER <i>Suppléant : Vincent AUGAGNEUR</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANT : Peggy GAULTIER (FDC 71)

CONTACTS : Peggy GAULTIER au 03 85 27 92 75 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)

BULLETIN D'INSCRIPTION 2018

Nom : Prénom :
 Date de naissance : __ / __ / ____
 Adresse :
 Code postal : ____ Commune :
 Tél : __ / __ / __ / __ / __ Mail :@.....
 N° permis de chasser (pour Chasse à l'arc) :

Cochez la ou les formations choisies

Formation	Coûts Formation	Session	Montant
SECURITE A LA CHASSE - samedi 9 juin (Charolais)	5 €		
SECURITE A LA CHASSE - samedi 28 juil. (Bresse sud)	5 €		
SECURITE A LA CHASSE - samedi 8 sept. (Autunois)	5 €		
GIBIER D'EAU - samedi 28 avril	5 €		
CONNAISSANCE DU LIEVRE D'EUROPE ET SA GESTION - samedi 7 juillet	5 €		
PIEGEAGE - AGREMENT DU PIEGEUR samedis 2 et 30 juin	5 € + 14 € (par repas, facultatif)		
PIEGEAGE - AGREMENT DU PIEGEUR	5 € + 14 € (par repas, facultatif)		
FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE - vendredi 6 juillet	5 €		
CHASSE A L'ARC - samedi 28 avril	5 € + 14 € (par repas, facultatif)		
CHASSE A L'ARC - samedi 23 juin	5 € + 14 € (par repas, facultatif)		
EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE - vendredi 7 septembre	5 €		
Pour la formation « GRAND GIBIER BLESSE ET SA RECHERCHE », contactez directement l'UNUCR.			TOTAL

Calculez le montant à régler à l'inscription

Règlement : le coût incluant les frais de la documentation remise au participant et de repas si souhaité sont à régler à l'inscription.

Bulletin d'inscription et règlement (à l'ordre de FDC 71) à retourner à :
 FDC 71 - Le Moulin Gandin - 24 rue des 2 Moulins - CS 90002 - 71260 Viré